

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

DÉPARTEMENT DE L'EURE – ARRONDISSEMENT DE BERNAY

D087/2020

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le 24 novembre, à 18 heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni au sein de la salle Capitulaire – Place de la République - 27300 Bernay, sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE.

Date de convocation : 17 novembre 2020

Nombre de membres

En exercice : 21

Présents : 21

Pouvoirs : 0

Votants : 21

Étaient présents : M. GRAVELLE Nicolas, M. ANTHIERENS André, M. BONNEVILLE Roger, M. BOULAYE Guillaume, Mme CANU Françoise, M. COURTOUX Thomas, Mme DELACROIX-MALVASIO Delphine Mme FERIERE Jocelyne, Mme GARNIER Laëtitia, Mme GOULLEY Martine, Mme GUERRAND Sylvie, Mme HALBOUT Nicolle, Mme HEURTAUX Jocelyne, M. LAHRECH Ahmed, Mme MAGNAN Nora, Mme NADAUD Nadia, Mme PANNIER Brigitte, Mme PERRET Florence, M. POUCKET Ghislain, Mme TELLIER Gaëlle, Mme VAGNER Marie-Lyne

Étaient absents :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Monsieur Roger BONNEVILLE

Objet : Insertion – Autorisation pour le renouvellement de la convention pluriannuelle de conventionnement et de subventionnement avec l'Etat

PJ : dossier d'instruction

Dans le cadre de l'activité du chantier d'insertion, il est nécessaire de procéder au renouvellement de la convention pluriannuelle de conventionnement et de subventionnement avec l'Etat, pour la période 2021-2023, la précédente arrivant à échéance. Cette dernière apporte également les modalités de déploiement du chantier d'insertion à compter du 1^{er} juin 2021.

Il est rappelé que cette convention est indispensable pour permettre au chantier d'insertion de poursuivre son activité car cette dernière reconnaît la qualité de Chantier d'Insertion à la structure.

Par ailleurs, elle :

- Améliore la lisibilité et la gestion des subventions publiques afin de soutenir une meilleure adéquation entre les besoins des publics les plus éloignés de l'emploi et l'offre de services de la structure,
- Garantit le suivi des résultats atteints dans le cadre des objectifs fixés,
- Valorise la qualité des actions d'accompagnement réalisées par la structure et les résultats obtenus en termes d'accès à la formation et à l'emploi,
- Assure le soutien financier de la structure par l'État et le Département par le biais de l'aide au poste.

Aussi, il est proposé conseil d'administration d'autoriser Monsieur le Président à signer le dossier d'instruction en vue de procéder au renouvellement de la convention pluriannuelle de conventionnement et de subventionnement avec l'Etat dans le cadre de l'activité du chantier d'insertion du C.I.A.S. ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce dossier.

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- ↳ Autorise Monsieur le Président à signer le dossier d'instruction en vue de procéder au renouvellement de la convention pluriannuelle de conventionnement et de subventionnement avec l'Etat dans le cadre de l'activité du chantier d'insertion du C.I.A.S. ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20201124-20D087-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2020

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président du C.I.A.S.,

Nicolas GRAVELLE.

